

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 18 JUILLET 2017**

**N°2017- CC-2017-7S-DAJA-29**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi 18 du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Paulette LAPIN - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Valérie HUGUES - Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

**EXCUSES** : M. Jean-Claude PIOCHE - Mme Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD (Procuration à José SEVERIEN) - Mmes Ghislaine GISORS - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL (Procuration à Eric LATCHOUMANIN) - Michelle MAXO (Procuration à Valérie HUGUES) - MM. Duniere AGLAS (Procuration à Francs BAPTISTE) - Jean DAIJARDIN (Procuration à Teddy MARY).

**ABSENTS** : M. Cédric CORNET - Mme Diana PERRAN - M. René NOEL.

**Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5216-5 ;

**Vu** le Code du tourisme (CT) et notamment ses articles L.133-4, L.133-5 et R.133-3 ;

**Vu** la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, notamment son article 68 ;

**Vu** la délibération n°CC-2017-5S-DAJA-23 en date du 17 Mai 2017 relative à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;



**Vu** la délibération n° 2017- CC-2017-7S-DAJA-28 en date du 18 juillet 2017 relative à l'« Institution de l'office de tourisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant en Etablissement public industriel et commercial », et portant composition du comité de direction et modalités de désignation de ses membres ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) ;

**Vu** les statuts de l'OTI ;

**Considérant** la compétence du comité de direction pour délibérer sur les questions intéressant le fonctionnement de l'Office de Tourisme ;

**Considérant** que le comité de direction est majoritairement composé de membres représentant la CARL, les autres membres étant des représentants des socioprofessionnels, et des personnalités qualifiées représentant des organismes issus de secteurs d'activités intéressés par le tourisme.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après discussion et vote,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver la composition du comité de direction de l'OTI de la CARL, avec un nombre de 15 sièges, conformément à ses statuts, à savoir :

- 8 conseillers communautaires titulaires, et autant de suppléants :

**TITULAIRES :**

José SEVERIEN
Nadia CELINI
Jean-Claude CRISTOPHE
Olivia RAMOUTAR BADAL
Francs BAPTISTE
Teddy MARY
Lydie SELLIN
Jean-Claude PIOCHE

**SUPPLEANTS :**

Ghislaine GISORS
Christian THENARD
Liliane MONTOUT
Mariette MANDRET
Michèle MAXO
Nathalie CHOURO-BRACAT
Raymond PARSHAD
Cynthia DINANE

- 4 membres titulaires, et autant de suppléants, représentants des socioprofessionnels, associations et organisations locales intéressés au tourisme, dans les secteurs d'activités suivants :
    - 1 représentant de l'Hôtellerie, et 1 suppléant,
    - 1 représentant des gîtes, chambres d'hôtes et locations saisonnières, et 1 suppléant,
    - 1 représentant des stations nautiques et des activités de plaisance, et 1 suppléant,
    - 1 représentant des associations de commerçants, et 1 suppléant.
- Les représentants seront nommés sur proposition du Président de la CARL ;

- 3 personnalités qualifiées, et autant de suppléants, représentant les autorités locales dont les décisions ont un impact majeur sur le territoire intercommunal en matière de tourisme et de développement économique, et qui siègeront avec voix consultative, à savoir :
  - 1 représentant du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), et 1 suppléant,
  - 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe (CCI IG), et 1 suppléant,
  - 1 représentant du Conseil de Développement de la CARL (CODEV), et 1 suppléant ;

**Article 2** : D'acter le principe de la création d'un comité consultatif composé de 8 titulaires, et autant de suppléants, représentant les organismes et secteurs d'activités suivants :

- 1 représentant des restaurateurs, et 1 suppléant,
- 1 représentant des activités de loisirs, et 1 suppléant,
- 1 représentant des sites naturels préservés, et 1 suppléant,
- 1 représentant des monuments protégés, et 1 suppléant,
- 1 représentant des producteurs locaux, et 1 suppléant,
- 1 représentant des agences de voyages, et 1 suppléant,
- 1 représentant des transports terrestres (bus, taxi), et 1 suppléant,
- 1 représentant des transports maritimes et aériens et 1 suppléant.

Les représentants seront nommés sur proposition du Président de la CARL ;

**Article 3** : D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;

**Article 4** : De donner mandat au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le,

20 JUIL. 2017

Et publication ou notification le,

20 JUIL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

  
Jean-Pierre DUPONT  


COURRIER ARRIVÉ LE

20 JUIL. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE